

DEPARTEMENT DU GARD

**MAIRIE**

30260

**BROUZET LES QUISSAC**

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mars 2012 - Convocation du 6 mars 2012

L'an deux mille douze le douze du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Brouzet les Quissac s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire, Laurent ALBEROLA.....

Présents : MM. Laurent ALBEROLA - Claude DAUDE – Samuel FEUILLADE - Olivier HEYER -Thierry CHAPON– Didier CAZALIS – Patricia GUENIOU - Sandrine BARRAL – Julien ROCHETTE – Lisbeth NATHAN – Thérèse LAURENS -

Absents:/.....

### Approbation séance du 30 janvier 2012 :.....

Monsieur le Maire donne lecture de la séance du 30 janvier 2012. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2012.....

### Vote comptes administratifs 2011 :.....

**CCAS N° 2012/7**:Le Maire ayant quitté la salle, sous la présidence de M.DAUDE 1<sup>er</sup> adjoint le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice, après s'être fait présenter le budget primitif le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,.....

1) Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :.....

| Libellé              | FONCTIONNEMENT |            |
|----------------------|----------------|------------|
|                      | Dépenses       | Recettes   |
| Résultats reportés   |                | 1 331.38 € |
| Résultats exercice   | 383.86 €       | ----- €    |
| Totaux               | 383.86 €       | 1 331.38 € |
| Résultats de clôture |                | 947.52 €   |

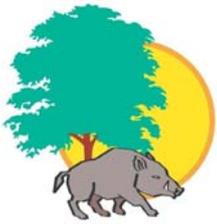
2) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :.....

- 947.52 € au compte 002 (Fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.....

3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.....

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.....

**Commune N° 2012/8** :Le Maire ayant quitté la salle, sous la présidence de M.DAUDE Claude 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice, après s'être fait présenter le budget primitif le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,



1) Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé                 | FONCTIONNEMENT |            | INVESTISSEMENT |           | RESULTAT CUMULE |            |
|-------------------------|----------------|------------|----------------|-----------|-----------------|------------|
|                         | Dépenses       | Recettes   | Dépenses       | Recettes  | Dépenses        | Recettes   |
| Résultats reporté       |                | 118041.74  | 13 577.16      |           |                 |            |
| Résultats de l'exercice | 194 936.98     | 160 707.23 | 42 726.83      | 38 909.42 |                 |            |
| Totaux                  | 194 936.98     | 278 748.97 | 56 303.39      | 38 909.42 | 251 240.97      | 317 658.39 |
| Résultats clôture       |                | 83 811.99  | 17 394.57      |           |                 |            |

2) Considérant l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement, décide d'affecter la somme de :

- 83 811.99 € au compte 002 (Fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.
- 17 394.57 € au compte 001 (Investissement) déficit reporté
- 17 394.57 € au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé

3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

**Assainissement N° 2012/9 :** Le Maire ayant quitté la salle, sous la présidence de M.DAUDE Claude 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice, après s'être fait présenter le budget primitif le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé                 | FONCTIONNEMENT |           | INVESTISSEMENT |            | RESULTAT CUMULE |            |
|-------------------------|----------------|-----------|----------------|------------|-----------------|------------|
|                         | Dépenses       | Recettes  | Dépenses       | Recettes   | Dépenses        | Recettes   |
| Résultats reportés      |                |           |                | 450 000.00 |                 |            |
| Résultats de l'exercice | 1 221.50       | 57 279.00 | 553 354.79     | 207 500.00 |                 |            |
| Totaux                  |                |           |                |            | 554 576.29      | 714 779.00 |
| Résultats de clôture    |                | 56 057.50 |                | 104 145.21 |                 |            |

2) Considérant l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement, décide d'affecter la somme de :

- 56 057.50 € au compte 002 (Fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.
- 104 145.21 € au compte 001 (Investissement) excédent d'investissement reporté

3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

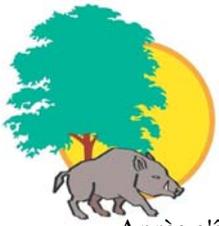
Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

**Vote comptes de gestion 2011 :** .....

**CCAS N° 2012/10 :** Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2011.



Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution des Budgets de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que les Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2011, par Madame RUBY Carole, Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.....

**Commune N° 2012/11:** Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2011.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution des Budgets de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que les Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2011, par Madame RUBY Carole, Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.....

**Assainissement N° 2012/12:** Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2011.

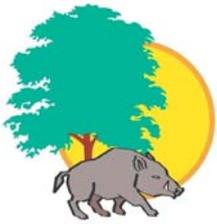
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution des Budgets de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que les Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2011, par Madame RUBY Carole, Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.....



**Servitude de passage canalisations assainissement N°2012/13:.....**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de constituer une servitude de passage pour l'implantation de canalisations d'eaux usées, sur les parcelles AD 185 et AD 17 sises à Aiguebelle, propriété de DAUDE Claude. Il propose en contre partie de cette servitude l'exonération de la participation de branchement au réseau collectif pour une maison.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- De constituer une servitude de passage pour l'implantation de canalisations d'eaux usées sur les parcelles AD 185 et AD 17 sises à Aiguebelle, propriété de DAUDE Claude.
- L'exonération de la participation aux travaux de branchement au réseau collectif pour une maison
- La prise en charge des frais de notaire et de publication à la conservation des hypothèques
- Autorise monsieur le maire à signer tous les documents.....

**Servitude de passage canalisations assainissement N° 2012/14:.....**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de constituer une servitude de passage pour l'implantation de canalisations d'eaux usées, sur la parcelle AD 184 sise à Aiguebelle, propriété de DAUDE Arnaud. Il propose en contre partie de cette servitude l'exonération de la participation de branchement au réseau collectif pour une maison.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- De constituer une servitude de passage pour l'implantation de canalisations d'eaux usées sur la parcelle AD 184 sise à Aiguebelle, propriété de DAUDE Arnaud.
- L'exonération de la participation aux travaux de branchement au réseau collectif pour une maison
- La prise en charge des frais de notaire et de publication à la conservation des hypothèques
- Autorise monsieur le maire à signer tous les documents.....

**Servitude de passage canalisations assainissement N° 2012/15 :.....**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de constituer une servitude de passage pour l'implantation de canalisations d'eaux usées, sur la parcelle AH 89 sise A les Coulouvres, propriété de Mr et Mme PASTEUR. Il propose en contre partie de cette servitude l'exonération de la participation de branchement au réseau collectif pour une maison.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- De constituer une servitude de passage pour l'implantation de canalisations d'eaux usées sur les parcelles AH 89 sise les Coulouvres, propriété de Mr et Mme PASTEUR.
- L'exonération de la participation aux travaux de branchement au réseau collectif pour une maison
- La prise en charge des frais de notaire et de publication à la conservation des hypothèques
- Autorise monsieur le maire à signer tous les documents.....

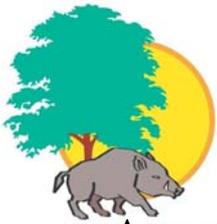
**Délibération participation travaux assainissement N° 2012/16:**

Monsieur le maire rappelle que la participation aux travaux de raccordement a un coût forfaitaire de 1 104.00 € par raccordement. La commune participe a hauteur de 504.00€ par raccordement des logements existants. Cette participation de la commune est limitée à un seul raccordement par logement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve la participation aux travaux de raccordement telle que présentée ci-dessus.....

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 05 OCTOBRE 2011 DEPOSEE EN SOUS PREFECTURE LE 14 OCTOBRE 2011.

Monsieur Julien ROCHETTE quitte la salle de réunion du conseil municipal.....



**Augmentation des loyers N° 2012/17:**.....

Les conditions générales des contrats de location des logements communaux stipulent que les montants des loyers peuvent être majorés pour tenir compte des travaux d'amélioration réalisées. Suite aux divers travaux réalisés par la commune, toiture, électricité, menuiseries il est proposé une réévaluation des loyers :

- Logement 1er étage de la mairie : surface habitable 58 m2, loyer mensuel actuel 298.00 € nouveau montant mensuel 400.00 €
- Logement le Presbytère : surface habitable 140 m2 avec cour et jardin, loyer actuel 382.00 € nouveau montant 600.00 €
- Le maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Logement 1<sup>er</sup> étage de la mairie : 4 abstentions MM. FEUILLADE-CHAPON-HEYER- Mme LAURENS, 6 voix pour MM ALBEROLA-DAUDE-CAZALIS Mmes GUENIOU-NATHAN-BARRAL
- Logement le Presbytère : 4 voix contre MM FEUILLADE-CHAPON-DAUDE- Mme LAURENS, 2 abstentions M.HEYER Mme BARRAL, 4 voix pour MM ALBEROLA-CAZALIS- Mmes GUENIOU-NATHAN,
- adopté à la majorité.

**Protection sociale complémentaire des agents :**.....

Le sujet est reporté à 2013.....

**Mutation adjoint administratif :**.....

L'adjoint administratif de la mairie a demandé sa mutation à daté du 9 mai 2012, le conseil municipal prend acte. Il est proposé de demander au SIRP que le secrétariat de ce syndicat ne soit plus assuré sur la commune de Brouzet les Quissac, le conseil approuve à l'unanimité.....

**Préparation réunion publique :**.....

La date du samedi 31 mars 2012 à 18 heures est retenue. Le principal sujet sera l'assainissement.....

**Suite à la réforme de l'urbanisme modification de l'appellation SHON en surface de plancher :...**

Le maire informe le conseil municipal du changement intervenu au 1<sup>er</sup> mars 2012 suite à la réforme de l'urbanisme, la SHON est changée en surface de plancher. Le conseil prend acte de ce changement.....

**Questions diverses :**.....

SIRP : le maire et les délégués expliquent le différent qui existe entre la commune et le syndicat. Le maire donne lecture du courrier transmis au président du SIRP à ce sujet.....

Fin de la séance 23h40.